



INTERNATIONAL JUDO FEDERATION

Judo

A. ÉPREUVES (9)

Épreuves masculines (4)	Épreuves féminines (4)	Épreuve par équipes mixtes (1)
- 55 kg - 66 kg - 81 kg - 100 kg	- 44 kg - 52 kg - 63 kg - 78 kg	Compétition par équipes mixtes

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le judo :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	43	1	8	52
Femmes	43	1	8	52
Total	86	2	16	104

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	1
Femmes	1
Total	2

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée à l'athlète de manière nominative. Les CNO ayant plus d'un (1) athlète qualifié par sexe sont libres de choisir celui et celle qu'ils inscriront.

C. ADMISSION DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, tous les athlètes doivent être nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2003.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

Autres conditions par la FI

Les athlètes doivent avoir le grade 2^e kyu (ceinture bleue).

Les athlètes doivent concourir aux JOJ dans la catégorie de poids dans laquelle ils se sont qualifiés. Il est interdit de changer de catégories de poids.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Des points comptant pour le classement mondial seront attribués en fonction des résultats obtenus lors des épreuves cadets organisées sur le circuit mondial du judo (www.ijf.org). Pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), les points du classement mondial seront considérés comme les points de qualification. Le classement mondial au 1^{er} août 2018 sera utilisé pour la qualification et la sélection des athlètes.

Période de qualification : 1^{er} janvier – 23 juillet 2018 (compris).

Têtes de série : Les points du classement mondial au 1^{er} août 2018 seront utilisés pour déterminer les têtes de série. Les quatre (4) premiers athlètes dans chacune des catégories de poids des JOJ qui auront le plus grand nombre de points au classement mondial seront têtes de série.

Épreuves : Les huit (8) catégories de poids cadets de IJF chez les garçons seront regroupées pour former les quatre (4) catégories de poids masculines des JOJ.

Catégories de poids cadets de l'IJF - garçons (8)	Catégories de poids des JOJ - messieurs (4)
Moins de 50 kg	Moins de 55 kg
Plus de 50 kg et moins de 55 kg	
Plus de 55 kg et moins de 60 kg	Plus de 55 kg et moins de 66 kg
Plus de 60 kg et moins de 66 kg	
Plus de 66 kg et moins de 73 kg	Plus de 66 kg et moins de 81 kg
Plus de 73 kg et moins de 81 kg	
Plus de 81 kg et moins de 90 kg	Plus de 81 kg et moins de 100 kg
Plus de 90 kg*	

Les huit (8) catégories de poids cadets de IJF chez les filles seront regroupées pour former les quatre (4) catégories de poids féminines des JOJ.

Catégories de poids cadets de l'IJF - filles (8)	Catégories de poids des JOJ - femmes (4)
Moins de 40 kg	Moins de 44 kg
Plus de 40 kg et moins de 44 kg	
Plus de 44 kg et moins de 48 kg	Plus de 44 kg et moins de 52 kg
Plus de 48 kg et moins de 52 kg	
Plus de 52 kg et moins de 57 kg	Plus de 52 kg et moins de 63 kg
Plus de 57 kg et moins de 63 kg	
Plus de 63 kg et moins de 70 kg	Plus de 63 kg et moins de 78 kg
Plus de 70 kg*	

* Les hommes pesant plus de 100 kg et les femmes pesant plus de 78 kg ne seront pas pris en compte dans la sélection pour les JOJ.

Il y aura également une épreuve par équipes mixtes où tous les athlètes qualifiés pour les épreuves individuelles seront inscrits.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

Des équipes composées de huit (8) athlètes – quatre (4) hommes et quatre (4) femmes – seront constituées après la pesée officielle.

Les 104 participants seront tout d'abord répartis par sexe, puis selon le poids enregistré lors la pesée, dans l'ordre croissant. Ces deux groupes d'hommes et de femmes seront ensuite divisés en quatre (4) catégories de poids pour aboutir à un total de huit (8) groupes. Treize (13) équipes plurinationales seront formées au maximum, en prenant un (1) athlète dans chacune de ces huit (8) catégories de poids. Afin de garantir un équilibre en termes de niveau au sein de toutes les équipes, IJF pourra prendre en considération les résultats des athlètes pour la composition des équipes. Tous les athlètes doivent participer à l'épreuve par équipes. En cas de blessure, un certificat médical devra être présenté à 17h00 au plus tard la veille de l'épreuve par équipes. Les pays qui ont deux (2) athlètes qualifiés seront têtes de série et tirés au sort en premier afin qu'aucun CNO n'ait deux concurrents dans la même équipe. Si une équipe est composée de moins de huit (8) judokas, la catégorie vacante ne sera pas comptée et il y aura match nul lorsque cette équipe de sept (7) judokas rencontrera une autre équipe composée de huit (8) judokas. Cette règle ne s'appliquera pas si un athlète est blessé après que l'équipe a commencé la compétition.

PLACES DE QUALIFICATION

HOMMES/FEMMES

Nombre de places	Épreuve de qualification
D.1 Hommes : 40 Femmes : 40	D.1 – Cinq (5) premiers au classement Les cinq (5) premiers athlètes dans chaque catégorie de poids cadets de IJF selon le classement mondial du 1 ^{er} août 2018 seront qualifiés. Ils seront répartis dans les catégories de poids des JOJ (40 hommes et 40 femmes, 10 par catégorie). Si un CNO a plus d'un (1) judoka qualifié parmi les cinq (5) premiers dans chaque catégorie de poids cadets de IJF, il devra choisir le judoka qu'il inscrira. L'athlète retenu devra concourir dans la catégorie de poids correspondante aux JOJ. Si un CNO a plus d'une (1) judoka qualifiée parmi les cinq (5) premières dans chaque catégorie de poids de IJF, il devra choisir la judoka qu'il inscrira. L'athlète retenue devra concourir dans la catégorie de poids correspondante aux JOJ. Les éventuelles places vacantes dans les différentes catégories de poids des JOJ seront attribuées aux athlètes représentant des CNO non encore qualifiés et occupant les rangs suivants au classement mondial dans les catégories de poids cadets de l'IJF correspondantes.
D.2 Hommes : 3 Femmes : 3	D.2 – Places de qualification restantes Les trois (3) places restantes chez les hommes seront attribuées aux trois (3) athlètes ayant le plus grand nombre de points au classement mondial dans n'importe laquelle des huit (8) catégories de poids cadets de IJF et représentant des CNO non encore qualifiés. Les trois (3) places restantes chez les femmes seront attribuées aux trois (3) athlètes ayant le plus grand nombre de points au classement mondial dans n'importe laquelle des huit (8) catégories de poids cadets de IJF et représentant des CNO non encore qualifiés.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte inscrira automatiquement un (1) homme et une (1) femme dans n'importe laquelle des catégories de poids des JOJ, pour autant que les athlètes en question répondent aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

PLACES D'UNIVERSALITE

Huit (8) places d'universalité pour les hommes et huit (8) places d'universalité pour les femmes seront à la disposition des CNO admissibles aux JOJ, pour autant que les athlètes en question répondent aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

Le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité le 15 janvier 2017. La commission tripartite confirmera par écrit, en collaboration avec IJF, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés le 13 mars 2017. Les CNO doivent confirmer l'utilisation des places à la commission tripartite le 31 mars 2017. Seul un (1) athlète par CNO pourra obtenir une place.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

Le 2 août 2018, IJF informera les CNO des places de qualification qu'ils ont obtenues. Comme indiqué à la section G. Période de qualification de ce document, les CNO auront alors deux (2) semaines, soit jusqu'au 16 août 2018, pour confirmer par écrit à IJF et au BAYOGOC l'utilisation des places attribuées, à raison d'un (1) homme et d'une (1) femme par CNO.

CONFIRMATION DES PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à IJF et au BAYOGOC, le 16 août 2018 au plus tard, la participation de ses athlètes en précisant les catégories de poids choisies.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais impartis ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée comme suit :

D.1 – Cinq (5) premières places de qualification

- Si un (1) seul athlète par CNO s'est qualifié via le point D.1, la place sera réattribuée à l'athlète occupant le rang suivant au classement mondial dans la même catégorie de poids cadets de l'IJF et représentant un CNO non encore qualifié.
- Si plus d'un (1) athlète par CNO s'est qualifié via le point D.1, la place pourra être réattribuée à l'un des autres athlètes qualifiés du CNO dans la même catégorie de poids pour les JOJ.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

D.2 – Places de qualification restantes

- Si l'athlète s'est qualifié via le point D.2, la place sera réattribuée à l'athlète ayant le plus grand nombre de points au classement mondial originaire d'un CNO non encore qualifié, indépendamment de la catégorie de poids de l'IJF.

PLACES DU PAYS HOTE INUTILISEES

Si le judoka du pays hôte n'est pas en mesure de participer aux JOJ, le pays hôte pourra choisir un autre judoka.

Si la judoka du pays hôte n'est pas en mesure de participer aux JOJ, le pays hôte pourra choisir une autre judoka.

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée à l'athlète (hommes ou femme) ayant le plus grand nombre de points au classement mondial originaire d'un CNO non encore qualifié, indépendamment de la catégorie de poids de l'IJF.

PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Les places d'universalité inutilisées, y compris celles restituées après l'attribution finale par la commission tripartite des JOJ, seront réattribuées aux athlètes (hommes ou femmes) ayant le plus grand nombre de points au classement mondial originaires de CNO non encore qualifiés, indépendamment de la catégorie de poids de l'IJF.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Période	Date	Échéance
Places d'universalité	31 mars 2017	Validation de l'attribution finale des places d'universalité par la commission tripartite des JOJ
Qualification	1 ^{er} janvier 2018 – 31 juillet 2018	Période de qualification pour les JOJ 2018
	1 ^{er} août 2018	Publication des classements mondiaux de l'IJF
Date limite pour l'accréditation	<date>*	Date limite fixée pour l'accréditation aux JOJ de Buenos Aires 2018 (tous les athlètes potentiels doivent être enregistrés dans le système)
Information et confirmation	2 août 2018	Date limite à laquelle l'IJF devra avoir informé les CNO des places de qualification qui leur ont été attribuées
	16 août 2018	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'IJF et au BAYOGOC l'utilisation des places de qualification obtenues
Date limite à laquelle le pays hôte devra avoir confirmé la participation de ses athlètes		
Réattribution	17 août 2018	Réattribution par l'IJF de toutes les places de qualification inutilisées et confirmation par les CNO de l'utilisation de ces places
	30 août 2018	Date limite de réattribution
Date limite d'inscription par sport	31 août 2018	Date limite pour les inscriptions nominatives dans tous les sports
Date limite pour l'enregistrement des délégations	<date>*	Date limite pour l'enregistrement des délégations
JOJ	6 – 18 octobre 2018	3 ^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Buenos Aires 2018

* À définir